

16K HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 32.980 euros
Siège social : 16 avenue Kléber, 75016 Paris
881 000 269 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES ASSOCIES PAR VOIE DE
TELECONFERENCE AUDIOVISUELLE
DU 24 JUILLET 2025**

Le vingt-quatre juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, par voie de téléconférence audiovisuelle tel que prévu à l'article 20.8.3 des statuts de la société 16K HOLDING (ci-après la « **Société** »), les associés de la Société se sont réunis, sur convocation du Directeur Général du 22 juillet 2025 en application de l'article 20.8.3 des statuts.

Monsieur Arnaud Dupui-Castérès, Directeur Général de la Société, ayant convoqué la réunion, préside la séance (ci-après le « **Président de Séance** »).

Sont présents :

- Monsieur Philippe Manière, titulaire de 3.276 actions ;
- La société BERENICE HOLDINGS, représentée par Monsieur Philippe Manière, titulaire de 9.794 actions ;
- Madame Isabelle Mas, titulaire de 1.264 actions ;
- Monsieur Alexis de Maigret, titulaire de 1.339 actions ;
- Monsieur Arnaud Dupui-Castérès, titulaire de 10 actions ;
- La société DELHOMME CAPITAL, représentée par Monsieur Arnaud Dupui-Castérès, titulaire de 13.366 actions ;
- Monsieur Laurent Porta, titulaire de 1.602 actions ;
- Madame Charlotte Bourgeois-Cleary, titulaire de 663 actions ;
- Monsieur Florian Ridard, titulaire de 513 actions ;

La société 16K HOLDING, détenant en autocontrôle, 1.153 actions (privées du droit de vote et de droit aux dividendes).

Le Président de Séance constate que le quorum prévu par l'article 20.8 des statuts est atteint et que les associés, peuvent valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Puis le Président de Séance déclare qu'il a été établi deux rapports de gestion (l'un par le Directeur Général et l'autre par le Président). Ces deux rapports de gestion, le rapport sur les conventions réglementées, le rapport spécial sur les actions gratuites, le projet de texte des résolutions, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 ainsi que tous les autres

documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été adressés aux associés et sont tenus à leur disposition.

D'un commun accord entre les associés, c'est le rapport de gestion établi par le Président qui est retenu.

Le Président de Séance déclare qu'aucune demande de documents n'a été adressée à la Société.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président de Séance rappelle ensuite que les associés sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation aux délais ;
- Lecture du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Quitus au Président pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Quitus au Directeur Général pour l'exercice de ses fonctions au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du Directeur Général sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Rapport spécial du Directeur Général sur les actions gratuites ;
- Situation de la Société et de sa filiale (VAE SOLIS COMMUNICATIONS) ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Les associés, ayant pris connaissance des rapports, ont dispensé le Président de Séance de leur lecture.

Le Président de Séance ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés : un échange a eu lieu pour déterminer le montant exact du solde de dividendes brut. Le projet de documentation juridique évoquait un montant brut de 2,20 euros environ par action, du fait de décimal pour un solde de dividende de 70.000 euros. Les associés conviennent d'arrêter un montant unitaire exact de 2,20 euros brut par action pour le solde de dividende, ce qui porte le montant du solde de dividende distribué à 70.019,40 euros et le montant total du dividende distribué à 1.389.219,40 euros. Ce sont ces montants qui sont, après accord de tous les associés, soumis à leur vote.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION – RENONCIATION AUX DELAIS

Les associés reconnaissent avoir été avisés par tout moyen permettant d'assurer leur information effective de la date et de l'heure de la réunion par voie de téléconférence audiovisuelle ainsi que des conditions dans lesquelles ils pourront exercer l'ensemble des droits attachés à leur qualité de membre,

Ce faisant, les associés,

- déclarent que les rapports de gestion, le rapport sur les conventions réglementées, le rapport spécial sur les actions gratuites, le projet de texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été reçus par chacun des associés et tenus au siège social à la disposition des associés dans un délai suffisant pour leur permettre de voter en toute connaissance de cause sur les résolutions qui leur sont proposées, et déclarent avoir été pleinement et utilement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre en temps utile,
- renoncent, en tant que de besoin, aux délais de huit jours et modalités statutaires pour la convocation prévus par les statuts de la Société et reconnaît la validité de la convocation et de la tenue de la présente réunion par voie de téléconférence audiovisuelle et en donne quitus au Directeur Général,
- se déclarent ainsi parfaitement remplis de leurs droits au titre de la présente réunion par voie de téléconférence audiovisuelle et des documents mis à leur disposition, chaque associé renonçant ainsi à tout recours et toute demande en nullité à ce titre.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Les associés approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, les associés constatent et approuvent en outre l'absence de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts.

Avant de soumettre cette résolution au vote, Monsieur Arnaud Dupui-Castérès prend la parole et questionne Madame Isabelle Mas : il lui demande si, à ce jour, elle est encore associée de la Société et, dans la positive, quel est le nombre de titres qu'elle détient (1 ou 1.264). Il précise qu'au jour de la convocation Madame Isabelle Mas était toujours associée. Madame Isabelle Mas répond qu'elle est toujours titulaire de tous ses titres.

La deuxième résolution est ensuite mise au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION – QUITUS AU PRESIDENT

Les associés donnent quitus entier et sans réserve à Monsieur Philippe Manière pour l'exécution de son mandat de Président au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cette résolution est mise aux voix :

- *Votent POUR : Madame Isabelle Mas, Monsieur Alexis de Maigret, Monsieur Philippe Manière et la société BERENICE HOLDINGS, représentant 15.673 actions sur 32.980 actions, soit 15.673 voix sur 31.827 voix ;*
- *Votent CONTRE : Monsieur Laurent Porta, Monsieur Arnaud Dupui-Castères et la société DELHOMME CAPITAL, représentant 14.978 actions sur 32.980 actions, soit 14.978 voix sur 31.827 voix ;*
- *S'ABSTIENNENT : Madame Charlotte Bourgeois-Cleary et Monsieur Florian Ridard, représentant 1.176 actions sur 32.980 actions, soit 1.176 voix sur 31.827 voix.*

La majorité requise pour l'adoption d'une décision ordinaire étant la majorité, la présente résolution est rejetée.

QUATRIEME RESOLUTION – QUITUS AU DIRECTEUR GENERAL

Les associés donnent quitus entier et sans réserve à Monsieur Arnaud Dupui-Castères pour l'exécution de son mandat de Directeur Général au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

Cette résolution est mise aux voix :

- *Votent POUR : Madame Isabelle Mas, Monsieur Laurent Porta, Monsieur Alexis de Maigret, Monsieur Florian Ridard, Madame Charlotte Bourgeois-Cleary, Monsieur Arnaud Dupui-Castères, la société DELHOMME CAPITAL, représentant 18.757 actions sur 32.980 actions, soit 18.757 voix sur 31.827 voix ;*
- *Votent CONTRE : Monsieur Philippe Manière et la société BERENICE HOLDINGS, représentant 13.070 actions sur 32.980 actions, soit 13.070 voix sur 31.827 voix.*

La majorité requise pour l'adoption d'une décision ordinaire étant la majorité, la présente résolution est adoptée à la majorité requise.

CINQUIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.874.480 euros de la manière suivante :



Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1.874.480 euros

Affectation

- Distribution à titre de dividendes : 1.389.219,40 euros ;
- 485.260,60 euros au poste « Autres réserves » : sur lequel sera prélevée la somme de 275.423 euros afin de paiement du prix de rachat de 1.666 actions en vue de leur attribution gratuite, conformément aux décisions de l'assemblée générale de la Société du 4 juin 2025.

Il est rappelé que par décisions du Président en date du 26 décembre 2024, il a été décidé un acompte sur dividendes d'un montant de 1.319.200 euros, déjà réparti entre les associés selon leur participation au capital à cette date.

Le solde du dividende, soit 70.019,40 euros soit 2,20 euros bruts par action, sera réparti entre les associés selon la répartition du capital à la date de la réunion des associés par voie de téléconférence audiovisuelle ; étant précisé que ne sont pas prises en compte les actions possédées par la Société car elles ne donnent pas droit aux dividendes en vertu de l'article L.225-210 alinéa 4 du code de commerce, applicable par renvoi de l'article L.227-1 du code de commerce.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 7.908.202,20 euros et le montant des réserves à 488.558,60 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Chaque associé percevra la somme brute de 2,20 euros par action ; étant précisé que les actions possédées par la Société ne donnent pas droit aux dividendes en vertu de l'article L.225-210 alinéa 4 du code de commerce, applicable par renvoi de l'article L.227-1 du code de commerce.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les associés reconnaissent avoir été informés que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/06/2024	303.732,60 €		716.338,80 €
30/06/2023	293.330,65 €	13.305,3506 €	704.417,999 €
30/06/2022	275.843,73 €		498.156,27 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Directeur Général sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce, approuvent purement et simplement les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

SEPTIEME RESOLUTION – RAPPORT SPECIAL SUR LES ACTIONS GRATUITES

Les associés, après lecture du rapport spécial du Directeur Général sur le fondement de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, prennent acte de son contenu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

**HUITIEME RESOLUTION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

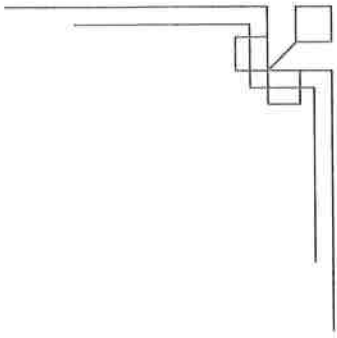
Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 19 heures et vingt-cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Directeur Général.


Monsieur Arnaud Dupui-Castères
Directeur Général



Plaquette

16K HOLDING

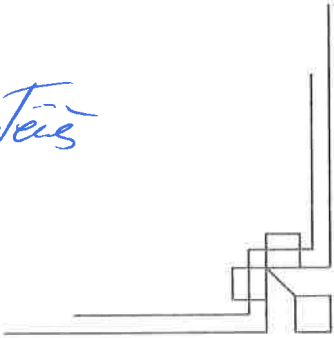
30/06/2025

Certifié conforme

CARMYN

Amour Dupin Cartier

Ce document contient 39 pages



16K HOLDING

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Attestation de présentation des comptes	3
1	<i>Comptes annuels</i>	4
1.1	Bilan actif	5
1.2	Bilan passif	6
1.3	Compte de résultat	7
1.4	Bilan actif (détail)	9
1.5	Bilan passif (détail)	10
1.6	Compte de résultat (détail)	11
2	<i>Gestion</i>	12
2.1	Soldes Intermédiaires de Gestion	13
2.2	Soldes Intermédiaires de Gestion - (Détail)	14
2.3	Annexe Simple	15
3	<i>Déclaration et liasse fiscale</i>	28
3.1	2065 Impôt sur les sociétés	29
3.2	2065 bis	30
3.3	2033-A Bilan (ex.décl.)	31
3.4	2033-B Compte de résultat	32
3.5	2033-C Immob. Amort. + ou -values	33
3.6	2033-D Prov.amort.dérog.déf.report.	35
3.7	Prov. non déduct. réint.déduct.	36
3.8	2033-E Détermination VA produite	37
3.9	2033-F Capital social	38
3.10	Détail des charges constatées d'avance	39

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SAS 16K HOLDING relatifs à l'exercice 01/07/2024 au 30/06/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

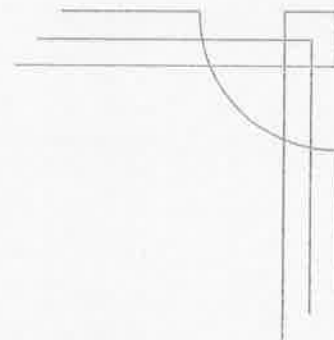
• Total du bilan :	8 047 223€
• Chiffre d'affaires :	-€
• Résultat net comptable :	1 874 480€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

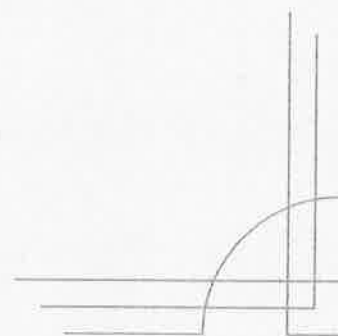
Fait à Paris
Le 30/06/2025

STEPHANE BELIN
Expert-comptable



Comptes annuels

16K HOLDING



16K HOLDING

Actif		Au 30/06/2025			Au 30/06/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
Inst. techniques, mat. out. industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	7 256 160		7 256 160	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres immobilisations financières					
TOTAL	7 256 160		7 256 160	7 256 160	
Total de l'actif immobilisé		7 256 160		7 256 160	7 256 160
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
	Créances ⁽³⁾	Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
	TOTAL				
	Divers	Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances ⁽³⁾		Clients et comptes rattachés	6 402	6 402	4 199
		Autres créances			
Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	6 402		6 402	4 199	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	Instruments de trésorerie	784 660	784 660	1 194 454
		Disponibilités	784 660	784 660	1 194 454
TOTAL	784 660		784 660	1 194 454	
Charges constatées d'avance					
Total de l'actif circulant		791 062		791 062	1 198 653
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		8 047 223		8 047 223	8 454 813
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients		

16K HOLDING

Passif		Au 30/06/2025	Au 30/06/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 32 980)	32 980	32 980
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 380 939	7 380 939
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	3 298	3 064
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	618	618
	Report à nouveau *	-1 314 093	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	1 874 480	1 025 412	
Situation nette avant répartition	7 978 222	8 443 013	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	7 978 222	8 443 013	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	10 000	10 000
	Total	10 000	10 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 001	1 800	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instrument de trésorerie			
Total	59 001	1 800	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	69 001	11 800	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	8 047 223	8 454 813	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	69 001	11 800	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

* Le report à nouveau 5107 est diminué de l'acompte sur dividende (-1319200) distribué au cours de l'exercice

16K HOLDING

		France	Exportation	Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises Production vendue : - Biens - Services					
	Chiffre d'affaires net Production stockée Production immobilisée Produits nets partiels sur opérations à long terme Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			1	0	
		Total		1	0	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks			129 288	9 461	
	Autres achats et charges externes (3) Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations • sur immobilisations amortissements d'exploitation • sur actif circulant provisions • pour risques et charges Autres charges					
		Total		129 288	9 461	
		Résultat d'exploitation		A	-129 287	-9 461
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée			B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré			C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4) Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4) Autres intérêts et produits assimilés (4) Reprises sur provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 003 767	1 041 274	
			Total		2 003 767	1 041 274
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées (5) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total			
		Résultat financier		D	2 003 767	1 041 274
		RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E	1 874 480	1 031 813

16K HOLDING

		Du 01/07/2024 Au 30/06/2025 12 mois	Du 01/07/2023 Au 30/06/2024 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total		
Résultat exceptionnel		F	
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	6 401
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		1 874 480	1 025 412
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

16K HOLDING

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 (Bilan)

Bilan Actif	30/06/2025	30/06/2024	%
Autres participations	7 256 160,20	7 256 160,20	
26100000 Titres de participation	7 256 160,20	7 256 160,20	
Total Immobilisations financières	7 256 160,20	7 256 160,20	
TOTAL Actif immobilisé	7 256 160,20	7 256 160,20	
Autres créances	6 402,00	4 199,00	52.46
40110000 Fournisseurs	0,00	1 800,00	-100
44400000 Etat - impôts sur les bénéfices	6 402,00	2 399,00	166.86
Total Créances	6 402,00	4 199,00	52.46
Disponibilités	784 660,94	1 194 454,73	-34.31
51211000 Banque en monnaie locale - 1	784 660,94	1 194 454,73	-34.31
Total Divers	784 660,94	1 194 454,73	-34.31
Total Actif circulant	791 062,94	1 198 653,73	-34
TOTAL ACTIF	8 047 223,14	8 454 813,93	-4.82

16K HOLDING

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 (Bilan)

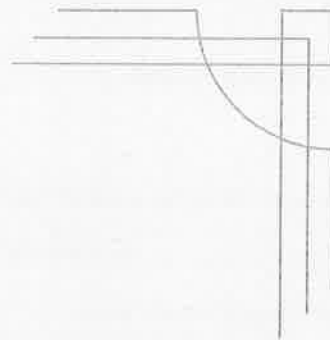
Bilan Passif	30/06/2025	30/06/2024	%
Capital	32 980,00	32 980,00	
10130000 Capital souscrit-appelé, versé	32 980,00	32 980,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 380 939,33	7 380 939,33	
10400000 Primes liées au capital social	7 369 281,00	7 369 281,00	
10450000 Bons de souscription d'actions	11 658,33	11 658,33	
Réserve légale	3 298,00	3 064,00	7.64
10610000 Réserve légale	3 298,00	3 064,00	7.64
Autres réserves	618,00	618,00	
10680000 Autres réserves	618,00	618,00	
Report à nouveau	-1 314 093,40	0,00	NS
11000000 Report à nouveau (solde créditeur)	5 106,60	0,00	NS
12090000 Acomptes versés sur dividendes	-1 319 200,00	0,00	NS
Résultat de l'exercice	1 874 480,19	1 025 412,60	82.8
Résultat de l'exercice	1 874 480,19	1 025 412,60	82.8
Capitaux propres	7 978 222,12	8 443 013,93	-5.51
Emprunts et dettes financières divers	10 000,00	10 000,00	
45510000 Associés - comptes courants	5 000,00	5 000,00	
45520000 Compte courant pm	5 000,00	5 000,00	
Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	10 000,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 001,02	1 800,00	NS
40110000 Fournisseurs	45 201,02	0,00	NS
40810000 Fournisseurs - fact. non parvenues	13 800,00	1 800,00	666.67
Dettes	59 001,02	1 800,00	NS
Dettes et produits constatés d'avance	69 001,02	11 800,00	484.75
Total du Passif	8 047 223,14	8 454 813,93	-4.82

16K HOLDING

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 (Bilan)

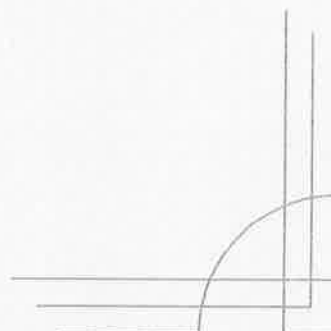
Compte de résultat	30/06/2025	30/06/2024	%
Autres produits d'exploitation	1,15	0,47	144.68
75800000 Produits divers gestion courante	1,15	0,47	144.68
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>1,15</i>	<i>0,47</i>	<i>144.68</i>
Autres achats et charges externes	129 288,91	9 461,81	NS
62250000 Honoraires cac	11 400,00	4 800,00	137.5
62255000 Honoraires juridiques	71 197,20	0,00	NS
62260000 Honoraires	41 868,00	1 800,00	NS
62270000 Frais d'actes et contentieux	0,00	791,61	-100
62700000 Services bancaires et assimilés	4 823,71	2 070,20	133.01
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>129 288,91</i>	<i>9 461,81</i>	<i>NS</i>
Résultat d'exploitation	-129 287,76	-9 461,34	NS
Produits financiers de participation	2 003 767,95	1 041 274,94	92.43
76110000 Revenus des titres vsc	2 003 767,95	1 041 274,94	92.43
<i>Produits financiers</i>	<i>2 003 767,95</i>	<i>1 041 274,94</i>	<i>92.43</i>
Résultat financier	2 003 767,95	1 041 274,94	92.43
Résultat courant	1 874 480,19	1 031 813,60	81.67
Impôts sur les bénéfices	0,00	6 401,00	-100
69500000 Impôts sur les bénéfices	0,00	6 401,00	-100
Bénéfice ou perte	1 874 480,19	1 025 412,60	82.8

 Sinergys



Gestion

16K HOLDING



16K HOLDING

	Au 30/06/2025	%	Au 30/06/2024	%	Écart N / (N-1)	%
Ventes de marchandises Coût achat marchandises vendues Marge commerciale		100,00		100,00		
Production vendue Production stockée Production immobilisée Production totale de l'exercice						
Production + Ventes de marchandises						
Achats de matières premières et approvisionnement Variation de stocks Sous-traitance directe Marge brute de production						
Marge brute globale						
Autres achats et charges externes	129 288		9 461		119 827	NS
Valeur ajoutée	-129 288		-9 461		-119 827	NS
Subventions exploitation Impôts, taxes et versements assimilés Charges sociales du personnel						
Excédent brut d'exploitation	-129 288		-9 461		-119 827	NS
Reprises sur charges et transferts Autres produits Dotations aux amortissements et provisions Autres charges	1		0		0	144,68
Résultat d'exploitation	-129 287		-9 461		-119 826	NS
Quote-part de résultat en commun Produits financiers Charges financières	2 003 767		1 041 274		962 493	92,43
Résultat courant avant impôts	1 874 480		1 031 813		842 666	81,66
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles Résultat exceptionnel						
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices			6 401		-6 401	-100,00
Résultat de l'exercice	1 874 480		1 025 412		849 067	82,80

16K HOLDING

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025 (Bilan)

Soldes Intermédiaires de Gestion	30/06/2025	30/06/2024	%
Autres achats et charges externes	129 288,91	9 461,81	NS
62250000 Honoraires cac	11 400,00	4 800,00	137,5
62255000 Honoraires juridiques	71 197,20	0,00	NS
62260000 Honoraires	41 868,00	1 800,00	NS
62270000 Frais d'actes et contentieux	0,00	791,61	-100
62700000 Services bancaires et assimilés	4 823,71	2 070,20	133,01
<i>Valeur ajoutée</i>	<i>-129 288,91</i>	<i>-9 461,81</i>	<i>NS</i>
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>-129 288,91</i>	<i>-9 461,81</i>	<i>NS</i>
Autres produits	1,15	0,47	144,68
75800000 Produits divers gestion courante	1,15	0,47	144,68
Résultat d'exploitation	-129 287,76	-9 461,34	NS
Produits financiers	2 003 767,95	1 041 274,94	92,43
76110000 Revenus des titres vsc	2 003 767,95	1 041 274,94	92,43
Résultat courant avant impôt	1 874 480,19	1 031 813,60	81,67
Impôt sur les bénéfices	0,00	6 401,00	-100
69500000 Impôts sur les bénéfices	0,00	6 401,00	-100
Résultat de l'exercice	1 874 480,19	1 025 412,60	82,8

SAS 16K HOLDING

Annexe aux comptes
de l'exercice clos le 30/06/2025

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1	Évènements principaux.....	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives au bilan.....	2
2.1	Actif.....	2
2.1.1	Immobilisations incorporelles.....	2
2.1.2	Immobilisations corporelles	2
	Augmentations.....	2
	Diminutions.....	2
2.1.3	Tableaux des amortissements.....	3
2.1.4	Immobilisations financières.....	3
	Augmentations.....	3
	Diminutions.....	3
2.1.5	Produits à recevoir.....	4
2.1.6	Créances	5
2.2	Passif.....	6
2.2.1	Capitaux propres	6
2.2.1.1	Capital	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges.....	7
2.2.3	Dettes financières et autres dettes	8
2.2.4	Charges à payer	8
3	Informations relatives au compte de résultat.....	9
4	Impôt sur les bénéfices.....	10
5	Autres informations.....	11
5.1	Engagements pris en matière de crédit-bail	11
5.2	Engagements hors bilan	12

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrains	-	-	-	-
Construction sur sol propre	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagement divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	-	-	-	-	-	-
Financières	-		-		-	-
TOTAL	-		-		-	-

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	-

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		-	-	-	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-	
	Autres créances clients		-	-	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		6 402	6 402	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		-	-	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-	
Débiteur divers		-	-	-		
Charges constatées d'avance		-	-	-		
TOTAL		6 402	6 402	-		

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	32 980	-	-	32 980
Primes, réserves et écarts	7 384 621	234	-	7 384 855
Report à nouveau	-	-	1 314 093	-1 314 093
Résultat	1 025 413	849 068	-	1 874 480
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	8 443 014	849 302	1 314 093	7 978 222

2.2.1.1 Capital

Le capital est composé de 32 980 actions de 1 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretiens	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	59 001	59 001	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	10 000	10 000	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	69 001	69 001	-	-

2.2.4 Charges à payer

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	13 800
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	-
Divers	-
TOTAL	13 800

3 Informations relatives au compte de résultat

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	-	-	-

4 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation salariés
Résultat avant impôts	1 874 480	-	-
Impôt au taux de :-	-	-	-
Impôt sur PVL	-	-	-
Résultat après impôts	1 874 480	-	-

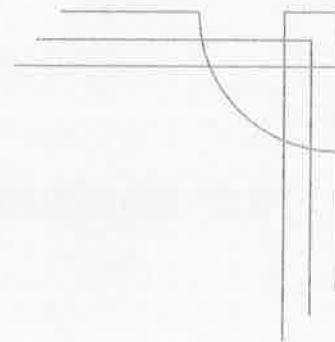
5 Autres informations

5.1 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	-	-	-	-	-
Amortissements :					
• Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
• Dotations de l'exercice	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances payées :					
• Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
• Exercices	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances restant à payer :					
• A 1 an au plus	-	-	-	-	-
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
• A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus	-	-	-	-	-
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
• A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice	-	-	-	-	-

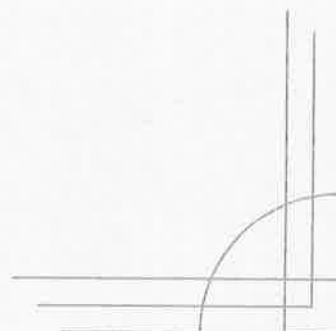
5.2 Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions reçues	-	-
Nantissements et hypothèques	-	-



Déclaration et liasse fiscale

16K HOLDING





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01072024 et clos le 30062025

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SAS 16K HOLDING

SIRET 88100026900012

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

16 Avenue Kléber

75116 PARIS

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Gestion de fonds

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Bénéfice imposable à 15% Déficit 29100

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindécies A ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies Société d'investissement immobilier cotée Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée LOOP V5.31.3

Examen de conformité fiscale

 Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

CARMYN 3 Rue de Logelbach 75017 Paris

Tél:

Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: Lieu:

Qualité et nom du signataire:

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :

Désignation de l'entreprise		SAS 16K HOLDING			Neant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		16 Avenue Kléber 75116 PARIS				
SIREN		8	8	1	0	0
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		
Durée de l'exercice précédent *		1		2		
					Exercice N clos le	
					31/03/2025	
		Brut		Amortissements-Provisions		Net
		1		2		3
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	7256160	042		7256160
	Total I (5)	044	7256160	048		7256160
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	6402	074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	784660	086		784660
	Charges constatées d'avance *	092		094		
Total II	096	791062	098		791062	
Total général (I+II)		110	8047223	112		8047223
PASSIF						Exercice N NET
						1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	7413919
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	3298
	Réserves réglementées *				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131	132	618
	Report à nouveau				134	-1314093
	Résultat de l'exercice * -ACPTE SUR DIVIDENDES				136	1874480
	Subventions d'investissement				137	
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142	7978222
Provisions pour risques et charges						Total II
						154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	59001
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA :)			169	172	
	Comptes courants d'associés				173	10000
	Autres dettes				175	
	Produits constatés d'avance				174	
Total III						176
Total général (I + II + III)						180
						8047223
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Désignation de l'entreprise SAS 16K HOLDING

Néant *

Exercice N clos le

13/01/2016 | 21/02/15 J

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue {	Biens	} dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218		
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
		Variation de stocks (marchandises) *					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	129288		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243)					244			
Rémunérations du personnel *					250			
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
Dotations aux amortissements *					254			
dont amortissement du fonds de commerce					255			
Dotations aux provisions					256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }					262			
Total des charges d'exploitation (II)					264	129288		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	-129287		
Produits financiers (III)		280	2003767	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)				Charges exceptionnelles (VI) {		290		
		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		} 300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	1874480		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1874480		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC 248		330		100188	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
	DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
		Entreprises nouvelles (44 sexies) 986		ZFU -TE (44 octies A) 987		342		
ZRD (44 terdecies) 127		JEI (44 sexies A) 989						
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991		ZRR (44 quinquies) 138						
ZFANG (44 quaterdecies) 345		France Rurallité Revitalisation (art.44 quinquies A) 181						
BUD (44 sexdecies) 992		Investissements et souscriptions outre-mer 344						
		ZDP (44 septdecies) 993						
Créance due au titre du report en arrière du déficit					346	350		
Dont divers						2003768		
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)					655			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)					643			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)					645			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)					647			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)					648			
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641			
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	354		
Bénéfice col.1 / Déficit col.2						29099		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement) *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	372		
Bénéfice col.1 / Déficit col.2						29099		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
Immobilisations financières		480	7256160	482		484		486	7256160	486	7256160		
TOTAL		490	7256160	492		494		496	7256160	496	7256160		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566			
TOTAL		570		572		574		576		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
Voir détail en annexe													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	589	589	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	595	595			
TOTAL					596	585	597	599	599	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

01/07/2025 15:12:42

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES <small>(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
	Immobili- sations	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
							Court terme *	Long terme	
								19 %	15 % ou 12,8 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS 16K HOLDING				30062025				Néant <input type="checkbox"/> *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636						
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646						
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656						
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666						
TOTAL			680	682	684	686						
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations			Reprises							
Fonds commercial	681		683									
Autres im. incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL	770		775									
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD							780					
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis								
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter								
Déficits imputés				983								
Déficits reportables				984								
Déficits de l'exercice				860		29099						
Total des déficits restant à reporter				870		29099						
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin			325		381				
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380				
N° du centre de gestion agréé								388				
Montant de la TVA collectée								374				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		0		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398				
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397				

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SAS 16K HOLDING		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: 0 1 0 7 2 0 2 4		et clos le: 3 0 0 6 2 0 2 5	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEI. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEI).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case I17, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence		024	160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			



⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant *

1	1
8	8
1	0
0	0
2	6
9	

Exercice clos le 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 5

SIREN

Dénomination de l'entreprise SAS 16K HOLDING

Adresse (voie) 16 Avenue Kléber

Code postal 75116

Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	23160
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	7	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	9820
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	9	TOTAL DES LIGNES 902+ 904	906	32980

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination DELHOMME

N° SIREN (si société établie en France) 4 | 5 | 1 | 4 | 2 | 7 | 8 | 4 | 3 % de détention 40,53 Nb de parts ou actions 13366

Adresse : N° 16 Voie Avenue Kléber

Code Postal 75116 Commune PARIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination BERENICE HOLDIND

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 29,70 Nb de parts ou actions 9794

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Formule partielle de l'impôt VERT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M- pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

16K HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 32.980 euros
Siège social : 16 avenue Kléber, 75016 Paris
881 000 269 RCS Paris

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2025**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en application des statuts et de l'article L.227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025, des résultats de cette activité, des risques et incertitudes, des indicateurs clefs de performance et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la réunion des associés vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE

A. Activité de la Société

La Société est une société holding dont l'activité dépend de celle de sa Filiale (voir partie B ci-dessous), la Société VAE SOLIS COMMUNICATIONS dont elle détient 58,28 % du capital.

Sur le plan juridique, les événements marquants ont été les suivants :

- qu'aux termes des décisions du Président intervenues le 26 décembre 2024, il a déjà été versé un acompte sur dividendes d'un montant de 1.319.200 euros répartis entre les associés selon la configuration du capital à cette date ;
- le 4 novembre 2024, un expert indépendant et un commissaire aux comptes ont été nommés par l'assemblée générale pour fixer le prix de rachat des actions de la Société en vue de les attribuer en tout ou partie à des salariés de la Filiale, en application de l'article L.225-209-2 du code de commerce ;

L'expert indépendant a présenté son rapport aux mandataires sociaux de la Société le 31 janvier 2025 en dépit d'objections de plusieurs associés sur la méthodologie retenue. L'expert indépendant a ensuite rendu son rapport le 24 février 2024 et celui-ci vous a été présenté lors d'une réunion qui a eu lieu le 3 mars 2025.

Ce rapport conclut que la valeur minimale de l'action de la Société pour une opération relevant du champ d'application de l'article L.225-209-2 du code de commerce, avant décote, s'élève à 174 euros et la valeur maximale à 239 euros ; et qu'une décote pour minorité et/ou illiquidité au taux moyen de 20% peut être appliquée à ces valeurs compte tenu de la nature de l'opération envisagée.

- le 14 avril 2025, le comité stratégique de la Société a décidé du rachat des 1.666 actions de Monsieur Christophe Reille par la Société pour un montant unitaire de 165,32 euros par actions, dans le cadre de l'article L.225-209-2 du code de commerce afin d'en attribuer une partie gratuitement à des salariés de la Filiale, la société VAE SOLIS COMMUNICATIONS. Par ailleurs, le comité stratégique a également décidé de la cession de 513 actions de la Société au profit de Monsieur Florian Ridard ;
- le 28 avril 2025, un associé (Madame Isabelle Mas), a démissionné de ses fonctions de salarié au sein de la Filiale avec effet au 18 juillet 2025 et a fait part de cette information à la Société. Le même jour, a été notifié, en application des stipulations du pacte, tant à la Société qu'à tous les associés, la conclusion d'un contrat de cession le 27 avril 2025 entre elle et la société BERENICE HOLDINGS portant sur une cession d'actions à terme, ce terme étant fixé au 7 juillet 2025, soit après expiration de la période d'incessibilité prévue au pacte, à hauteur de 1.263 actions pour un prix total de 260.178 euros, soit 206 euros par action. Ces notifications ouvraient droit aux associés de premier rang visés au pacte de préempter lesdites actions, seule BERENICE HOLDINGS ayant fait usage de ce droit.
- le 4 juin 2025, conformément aux décisions du comité stratégique du 14 avril 2025, l'assemblée générale des associés de la Société a autorisé le Président ou le Directeur Général à procéder, en une ou plusieurs fois, au rachat, à compter du 7 juillet 2025, de 1.666 actions de la Société au maximum, pour un prix unitaire de 165,32 euros par action en vue de les attribuer gratuitement en tout ou partie, et ce en application des dispositions de l'article L.225-209-2 et des articles L.225-208 et L.225-197-1 et suivants du code de commerce (applicables par renvoi de l'article L.225-209-2 du code de commerce). En application des dispositions susvisées, le prix à payer doit être prélevé sur les réserves ;
- par la même assemblée du 4 juin 2025, et toujours en application des décisions du comité stratégique du 14 avril 2025, l'assemblée générale des associés de la Société a pris acte du projet de cession de 513 actions de la Société au profit d'un nouvel associé, Monsieur Florian RIDARD, salarié de la Filiale, pour un montant de 165,32 euros par action.
- Monsieur Philippe Manière, en sa qualité de Président de la Société, le 20 mai 2025 a mandaté le cabinet Ricol & Lasteyrie afin d'évaluer la Société dans le cadre d'une éventuelle renégociation du pacte d'associés afin d'y intégrer une option de vente à la Société, au bénéfice de tout associé cessant d'exercer son activité.

Le 30 juin 2025, le cabinet Ricol & Lasteyrie a rendu son rapport concluant à une valorisation des titres de la Société dans le cadre d'une option de vente comprise entre 374 euros et 423 euros par action avant décote ; et entre 261 euros et 379 euros par action après décote.

Le montant des dettes de la Société s'élève à 69.001 euros correspondant à des emprunts et dettes financières à hauteur de 10.000 euros ; et à des dettes fournisseurs à hauteur de 59.001 euros. Aussi, la situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires est très faible.

B. Activité de la Filiale

Nous vous rappelons que la Filiale a pour activité la fourniture de toutes prestations de services de conseil en communication, relations publiques, relations avec les médias, publicité et prestations annexes.

Les événements importants qui sont intervenus au sein de la Filiale au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

- Une année de transition durant laquelle l'équipe s'est stabilisée. Nous avons pris le temps d'intégrer les recrues de 2023 et nous avons plusieurs enjeux dans ce domaine.
- Pour l'activité, elle a été moins bonne que prévue avec une baisse de nos revenus d'un peu plus de 7% sur l'ensemble de l'année. Mais avec un ralentissement encore plus net sur le 1^{er} semestre 2024 et une reprise de l'activité au dernier trimestre 2024.
- Cet exercice n'a pas impliqué de modifier l'endettement de la société. Il est toujours à néant.
- En revanche, nous avons enfin conclu une négociation avec le propriétaire de l'immeuble, entamée en 2022, dans la perspective de prendre un étage supplémentaire afin, d'une part, d'avoir des salles de réception et de travail collectif supplémentaires et, d'autre part, de pouvoir accueillir le développement à venir de la Société et l'augmentation des effectifs afférents. Dans ce sens, nous avons engagé des travaux d'aménagement ; l'objectif prioritaire est de pouvoir faire en sorte que nos réunions avec nos clients puissent davantage se tenir dans nos bureaux et non chez nos clients. Cela poursuit un objectif de visibilité et de productivité (afin d'éviter le déplacement de nos équipes chez nos clients).

Le montant des dettes de la Société s'élève à 3.394.148 euros correspondant à des dettes fournisseurs à hauteur de 208.603 euros, à des dettes fiscales et sociales à hauteur de 1.975.134 euros et à d'autres dettes à hauteur de 1.042.910 euros. Ainsi, la situation d'endettement de la Filiale au regard du volume et de la complexité des affaires est globalement similaire à ce qui a pu être constaté les années précédentes, à l'exception notable d'un compte courant d'associé créditeur très significatif de plus d'un million d'euros au profit de l'associée Delhomme Capital.

II. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conformément aux décisions de l'assemblée générale du 4 juin 2025, le 7 juillet 2025, il a été procédé au rachat de 1.666 actions de Monsieur Christophe Reille par la Société, à l'attribution gratuite de 57 de ces actions rachetées au profit de Monsieur Florian RIDARD et à la signature d'un ordre de mouvement pour la cession de 513 actions au profit de Monsieur RIDARD. Il vous sera également donné lecture du rapport spécial sur les actions gratuites prévu à l'article L.225-197-4 du code de commerce.

Aucun autre événement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

En ce qui concerne la Filiale :

- le début de l'année 2025 est assez dynamique sur deux axes : les renouvellements de contrats qui se passent bien et la conquête de nouveaux clients avec quelques succès significatifs. Le 1^{er} trimestre est bon (mais avec une base de comparaison favorable) ;
- nous avons procédé au recrutement de plusieurs consultants en guise de remplacement et de développement ;
- il n'y a pas d'élément significatif à signaler quant à l'activité de la société SRL VAE SOLIS EUROPE, filiale de VAE SOLIS COMMUNICATIONS à hauteur de 99%.

III. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L.232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET SA FILIALE ET PERSPECTIVES D'AVENIR – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

- **S'agissant de la Société :**

Tout dépendra de l'activité de la Filiale.

- **S'agissant de la Filiale :**

La solidité de l'équipe actuelle et des nouvelles recrues donne beaucoup d'espoir sur notre capacité à générer des revenus même si les charges augmentent. Nous restons prudents sur les trimestres suivants en raison des incertitudes économiques dont les premiers signaux apparaissent.

La société SRL VAE SOLIS EUROPE, filiale de VAE SOLIS COMMUNICATIONS à hauteur de 99%, poursuivra toujours son objectif de développement des activités de conseil sur les affaires européennes.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société et de sa Filiale.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

VI. SOCIETES CONTROLEES

La Société contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce la société VAE SOLIS COMMUNICATIONS et la société de droit belge SRL VAE SOLIS EUROPE, via la société VAE SOLIS COMMUNICATIONS.

La Société n'a aucune succursale.

VII. INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE FINANCIERE ET NON FINANCIERE

Les indicateurs clefs de performance financière et non-financière sont les suivants : la marge brute, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, la trésorerie nette. Les autres indicateurs ne sont pas pertinents.

Les indicateurs clefs de performance financière et non-financière de la Filiale sont les suivants :

- La marge brute au 31 décembre 2024 est de 10.206.718 euros ;
- La valeur ajoutée au 31 décembre 2024 est de 7.555.598 euros ;
- L'excédent brut d'exploitation au 31 décembre 2024 est de 2.325.070 euros ;
- La trésorerie nette au 31 décembre 2024 est de 1.523.516 euros

VIII. EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

A/ Pour la Société 16 K

Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 euros, comme au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 euros contre 0 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 129.288 euros contre 9.461 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (129.287) euros contre (9.461) euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0 euros comme au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 0 euros comme au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0 salarié comme au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire, comme au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 2.003.767 euros contre 1.041.274 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1.874.480 euros contre 1.031.813 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euros contre 6.401 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.874.480 euros contre 1.025.412 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 30 juin 2025, le total du bilan net de la Société s'élevait à 8.047.223 euros contre 8.454.813 euros au titre de l'exercice précédent.

B/ Pour la Filiale, la Société VAE SOLIS COMMUNICATIONS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 10.335.796 euros contre 11.090.864 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 10.643.542 euros contre 11.093.505 euros au titre de l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8.503.191 euros contre 7.646.838 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 2.140.351 euros contre 3.446.667 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 3.438.608 euros contre 3.202.293 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève à 1.628.998 euros contre 1.417.418 euros au titre de l'exercice précédent ;

L'effectif salarié moyen s'élève à 40.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de 62.118 euros contre 70.671 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2.202.470 euros contre 3.517.339 euros pour l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 0 euros contre 170.265 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices de 557.519 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1.644.951 euros contre un bénéfice de 2.748.563 euros au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 décembre 2024, le total du bilan net de la Société s'élevait à 9.208.212 euros contre 11.124.138 euros pour l'exercice précédent.

Notre groupe n'étant pas soumis aux normes IFRS et toutes les entreprises contrôlées par la Société de façon exclusive ou conjointe ou dans lesquelles elle exerce une influence notable présentant, tant individuellement que collectivement, un intérêt négligeable par rapport à la nécessité de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble des entreprises du groupe, il a été décidé, en application des dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 (Loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit) de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe.

IX. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2025 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

X. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous rappelons que :

- aux termes des décisions du Président intervenues le 26 décembre 2024, il a déjà été versé un acompte sur dividendes d'un montant de 1.319.200 euros répartis entre les associés selon la configuration du capital à cette date ;
- dans la continuité des décisions du comité stratégique de la Société du 14 avril 2025, le 4 juin 2025, l'assemblée générale des associés de la Société a autorisé le Président ou le Directeur Général à procéder, en une ou plusieurs fois, au rachat à compter du 7 juillet 2025 de 1.666 actions de la Société au maximum, pour un prix unitaire de 165,32 euros par action en vue de les attribuer gratuitement en tout ou partie, et ce en application des dispositions de l'article L.225-209-2 et des articles L.225-208 et L.225-197-1 et suivants du code de commerce (applicables par renvoi de l'article L.225-209-2 du code de commerce).
- que le prix de rachat des actions en vue de l'attribution gratuite d'actions doit être prélevée sur des réserves dont l'assemblée à la libre disposition, en application de l'article L.225-209-2 du code de commerce alinéa 3 du code de commerce ; et
- dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'attribution gratuite d'actions par voie de rachat d'actions existantes décidée par le comité stratégique du 14 avril 2025 et l'assemblée générale du 4 juin 2025, il est nécessaire d'affecter un montant de 275.423 euros en réserves, correspondant au prix total de rachat de 1.666 actions de la Société.

Aussi, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.874.480 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1.874.480 euros

Affectation

- Distribution à titre de dividendes : 1.389.200 euros ;
- 485.280 euros au poste « Autres réserves », sur lequel sera prélevée la somme de 275.423 euros afin de paiement du prix de rachat de 1.666 actions en vue de leur attribution gratuite, conformément aux décisions de l'assemblée générale de la Société du 4 juin 2025.

Il est rappelé que par décisions du Président en date du 26 décembre 2024, il a été décidé un acompte sur dividendes d'un montant de 1.319.200 euros, déjà réparti entre les associés selon leur participation au capital à cette date.

Le solde du dividende, soit 70.000 euros, soit environ 2,20 euros bruts par action, sera réparti entre les associés selon la répartition du capital à la date de la réunion des associés par voie de téléconférence audiovisuelle ; étant précisé que ne sont pas prises en compte les actions possédées par la Société car elles ne donnent pas droit aux dividendes en vertu de l'article L.225-210 alinéa 4 du code de commerce, applicable par renvoi de l'article L.227-1 du code de commerce.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les sommes distribuées à titre de dividendes, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
30/06/2024	303.732,60 €		716.338,80 €
30/06/2023	293.330,65 €	13.305,3506 €	704.417,999 €
30/06/2022	275.843,73 €		498.156,27 €

XI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code.

XII. SITUATION DE LA SOCIETE ET DE SA FILIALE (VAE SOLIS COMMUNICATIONS)

Référence est faite aux événements marquants visés au point 1. A ci-dessus.

XIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial du Directeur Général sur les conventions de la nature de celles visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

Fait à Paris, le 24 juillet 2025

Signé par :

 C7D51B2E0BA043B...

Monsieur Philippe Manière
Président